

# Produits pour bébés : gare aux perturbateurs endocriniens !

P 16 février 2015



Nous publions ici un communiqué de presse de l'[Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir](#) (organisation française) rédigé suite à une enquête relative à la présence de perturbateurs endocriniens dans différents produits fréquemment utilisés lorsque l'on a de jeunes enfants. Leurs constats et leurs recommandations sont valables pour la Belgique.

**Suite aux résultats préoccupants de son test labo sur 68 produits pour bébés, révélant que plus d'un sur 6 contient des perturbateurs endocriniens, l'UFC-Que Choisir exige une révision des principes régissant les réglementations européennes et françaises pour ces composés nocifs.**

Alors que les bébés sont bien plus sensibles que les adultes aux composés toxiques, l'UFC-Que Choisir a mené l'enquête pour vérifier l'absence de molécules nocives (bisphénols, retardateurs de flamme, phtalates, formamide, métaux lourds, formaldéhyde ...) dans 68 produits spécifiquement destinés aux bébés (tétines, couches, matelas à langer, bodys, tapis d'éveil, tapis puzzle).

## **Des perturbateurs endocriniens dangereux même à faible dose**

Si du strict point de vue toxicologique ces produits respectent les normes, en revanche la forte présence de perturbateurs endocriniens a de quoi alarmer. Ces substances chimiques, telles que les phtalates ou le bisphénol A, sont soupçonnées, même à des doses infinitésimales, de perturber ou d'interférer avec notre système hormonal et d'être en grande partie responsables de l'augmentation de troubles et pathologies (infertilité, cancers hormono-dépendants, diabète, etc.), ce qui a motivé un récent rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) où elles sont désignées comme une « menace mondiale pour la santé humaine et l'environnement ».

## **Une présence dans plus d'1 produit sur 6**

Nous avons relevé la présence de perturbateurs endocriniens dans pas moins de douze produits de notre échantillon, soit dans plus d'un produit sur six ! Pire, du fait des teneurs élevées pour ce type de composés, deux produits ont écopé de notre part de la mention 'NE PAS ACHETER' : la tétine 'Hello Kitty' qui, malgré l'accroche faussement rassurante "0 % BPA", contient des doses très significatives de bisphénol A, pourtant interdit depuis plus de deux ans dans ce type de produit, et le matelas à

langer 'Baby calin' acheté chez Aubert, qui contient un retardateur de flamme chloré à une teneur trente fois supérieure au maximum autorisé prochainement (fin 2015) par la réglementation.

## **Une réglementation obsolète**

Ces résultats inadmissibles s'expliquent notamment par une réglementation inadaptée à l'enjeu sanitaire. Les autorités n'ont ciblé que les utilisations les plus risquées (tétines, jouets ...), alors qu'une interdiction plus large s'imposait pour prendre en compte les risques significatifs que constituent les autres objets présents dans l'environnement immédiat du bébé (matelas à langer, tapis de sol ...) qui selon le cas peuvent être portés à la bouche ou sont en contact prolongé avec la peau. La réglementation ne porte en outre que sur un très faible échantillon des perturbateurs endocriniens identifiés par les experts. Enfin, alors même que les autorités alertent sur l'effet à faible dose, il n'est pas admissible qu'elles continuent à tolérer des présences significatives pour certaines molécules, alors qu'une interdiction pure et simple devrait être la règle pour tous les perturbateurs endocriniens.

N'en déplaise aux tenants de l'impossibilité technique à se passer de ces composés, notre test révèle que 56 produits testés (soit plus de 80 % de notre échantillon) sont irréprochables du point de vue de la présence de perturbateurs endocriniens.

**Au vu de ces éléments, et après les alertes déjà données par l'association sur les perturbateurs endocriniens dans les lingettes, les jouets et d'autres produits destinés aux bébés, l'UFC-Que Choisir demande aux législateurs français et européens d'adopter sans délai une réglementation bien plus ambitieuse sur les perturbateurs endocriniens, en particulier pour les produits destinés aux enfants.**